

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze octobre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal de la commune de TOUVRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal JAUMARD, Maire.

Date de convocation : le 7 octobre 2026

Présents : M. JAUMARD, Mme BARRITEAU, Mme BELY, Mme BLANCHARD, M. CHABAUD, M. GUITTON, M. LAQUEUE, M. LÔME, M. MARTY, M. ROSSIGNOL, M. ROUGIER, Mme TAMISIER et Mme VERRIÈRE.

Absents : Mme CORBIAT, M. TRZASKUS

Pouvoirs : Mme CORBIAT à M. JAUMARD ; M. TRZASKUS donné à M. LAQUEUE

Secrétaire de séance : M. LAQUEUE

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

Désignation de la secrétaire de séance : M. Jacques LAQUEUE

1. Approbation du Procès-verbal - SEANCE du 03 septembre 2026

Le procès-verbal du trois septembre deux mil vingt-six est approuvé à l'unanimité.

2. Attribution d'une indemnité de fonction à un conseiller municipal délégué au service périscolaire et à l'ALSH

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a décidé de confier à Monsieur Christophe ROUGIER, conseiller municipal, une délégation de fonctions relative au pilotage, au suivi et à la coordination du service périscolaire et de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH).

Il précise que cette délégation, qui sera formalisée par arrêté municipal, porte uniquement sur le pilotage général du service et n'emporte ni autorité hiérarchique sur les agents, ni compétence en matière de gestion du personnel ou de direction opérationnelle.

Monsieur le Maire rappelle ensuite les dispositions du CGCT permettant l'attribution d'une indemnité de fonction à un conseiller municipal délégué, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale de la commune. Il indique qu'il est proposé de fixer cette indemnité à **4 % de l'indice brut terminal de la fonction publique**, à compter du **1er novembre 2026**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le tableau récapitulatif des indemnités des élus, décide d'attribuer cette indemnité à Monsieur Christophe ROUGIER à compter du 1er novembre 2026 et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

3. Demande de subvention au titre des Amendes de Police pour les travaux de sécurisation de la route de Bois Blanc

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les principes du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), qui permet de prendre en compte les responsabilités, les fonctions exercées et l'engagement professionnel des agents.

Il explique que la présente délibération a pour objet d'actualiser les modalités de mise en œuvre de ce dispositif afin de tenir compte de l'évolution de l'organisation des services, notamment de la nomination de la Secrétaire générale relevant désormais du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, ainsi que des observations formulées par le Centre de gestion de la Charente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification des modalités de mise en œuvre du RIFSEEP applicable aux cadres d'emplois des adjoints administratifs territoriaux et des ATSEM, à compter du 1er novembre 2026, et autorise Monsieur le Maire à prendre les arrêtés individuels correspondants.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Informations et questions diverses

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal les informations suivantes :

Travaux : Les élus sont informés de l'avancement des différents chantiers et interventions en cours sur la commune :

- réalisation des trottoirs d'accès aux commerces du Quai 55 ;
- poursuite des travaux de pose des tirants à l'église ;
- travaux de voirie concernant la reprise de la rue des Varennes, l'installation des coussins ralentisseurs à Bois Blanc, la création d'une écluse en haut du lotissement de Bois Blanc ainsi que l'aménagement de l'accès au gymnase ;
- livraison des derniers équipements destinés à la cantine scolaire ;
- acquisition d'une remorque auprès de la commune de Mornac pour les services techniques.

Ressources humaines : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'élaboration des Lignes Directrices de Gestion (LDG) de la commune. Ce document obligatoire, qui définit la stratégie de gestion des ressources humaines pour une durée maximale de six ans, sera transmis au Centre de Gestion de la Charente en vue de son examen par le Comité Social Territorial du 30 novembre 2026.

Il indique également que, dans le cadre du dispositif « Argent de poche », une jeune Tolvérienne sera accueillie au sein des services municipaux durant la première semaine des vacances de la Toussaint.

Marché de producteurs : La date du prochain marché de producteurs est fixée au jeudi 24 juin 2027, au Pré de la Cure.

Conseil Municipal des Jeunes : Les prochaines élections du Conseil Municipal des Jeunes se tiendront le 19 novembre 2026.

Octobre Rose : Dans le cadre de l'opération Octobre Rose, un café solidaire sera organisé le samedi 17 octobre 2026 au matin, à la mairie. Une urne est mise à disposition au profit de la Ligue contre le cancer – Comité de la Charente. Seuls les dons par chèque sont acceptés et un reçu fiscal sera adressé directement aux donateurs par la Ligue.

Commissions et groupes de travail : Les élus ayant participé aux différentes commissions et groupes de travail de GrandAngoulême présentent un compte rendu des dernières réunions ainsi que des principaux sujets abordés.

Bulletin municipal : Le prochain numéro du bulletin municipal Le TolvérienS paraîtra en décembre 2026.

Vœux à la population : La cérémonie des vœux du Maire se déroulera le samedi 9 janvier 2027. À cette occasion, les prix du concours de dessin seront remis aux jeunes écoliers participants.

Fin de séance : 20h30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Touvre, le 15 octobre 2026

Le Maire,

Le secrétaire de séance

